Les <u>projets de nouveaux programmes à la rentrée 2016</u> font intervenir le développement durable à partir du cycle 3 (CM1, CM2, 6e). il fait partie de ces "thématiques communes" que les professeurs de 6e "spécialistes de leur discipline" vont assurer afin de contribuer collectivement à l'acquisition des compétences définies par le socle" [au format PDF

- voir ici

le nouveau socle et le DD

].

Parmi celles-ci : faire prendre conscience à l'élève de "importance d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement" dans le cadre d'un "développement plus juste et plus attentif à ce qui est laissé aux générations futures" (domaine 4 : objectifs de connaissances et des compétences pour la maîtrise du socle commun). De la sorte l'élève est initié "à de grands défis auxquels l'humanité est confrontée" compte-tenu d'un "milieu contraint (en particulier par les ressources) pour répondre à des besoins humains en tenant compte des impacts sociaux et environnementaux".

Au cycle 3, il aborde les enjeux du développement durable en géographie à travers la consommation en CM1, le cadre de vie en CM2 et la prospective territoriale en métropole en classe de 6e. On pourra coupler ces consolidations à ce niveau avec les sciences et technologie (recyclage des matériaux,besoin en énergie, fonctions de nutrition et alimentation sûre, impacts environnementaux des objets et matériaux...)

Au cycle 4, le développement durable est non seulement au programme e géographie comme des enseignements scientifiques (SVT, technologie, physique-chimie), mais au <u>programme de l'enseignement moral et civique (EMC)</u>

.

Pour ce dernier, l'étude d'une action en faveur du développement durable s'inscrit parfaitement dans la connaissance des "principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne" et le "sentiment d'appartenance au destin commun de l'humanité". Enfin, ce croisement des disciplines peut se matérialiser par l'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI [1]) "Transition écologique et développement durable" [voir détails ici].

[1] " [...] les enseignements pratiques interdisciplinaires permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective" (

arrêté en ligne).